

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 29 juin 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 juin à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	23 juin 2022
Date d'affichage	23 juin 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	62
Pouvoirs	11
Votants	73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALEDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – RANDON – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – DUPONT-BOSIO – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION

Etaient excusés :

Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Patricia CHAGNON
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah DUPONT-BOSIO
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Claude JACOB
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
Mme Bernard DUQUESNE remplacé par M. Philippe RANDON
M. Rémy BOUTROY
M. Bertrand MARTEL donne pouvoir à M. Emmanuel DELAHAYE
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
Mme Clémence FROISSART-SENLIÉ donne pouvoir à M. Bernard DUCROCQ
M. Dominique HENOCQUE donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Pierre LEMARCHAND

Le conseil d'agglomération décide à la majorité d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 24 mai 2022 (73 votants : 61 pour, 2 contre, 10 abstentions)

ADMINISTRATION GENERALE

1) 2022.111 Demande de retrait de la commune d'Hallencourt de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

Le conseil d'agglomération,

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, issue de la fusion de la communauté de communes de l'abbevillois, de la communauté de communes de la Baie de Somme, et de la communauté de communes de la région de Hallencourt,
- Vu l'article L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération de la commune de HALLENCOURT en date du 17 mai 2022 décidant d'une part, son retrait de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, et sollicitant d'autre part, son retrait auprès de Madame Préfète,
- Vu la demande de la commune de HALLENCOURT en date du 10 juin 2022 adressée à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, par laquelle elle sollicite son retrait de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu le rapport du Président, par lequel celui-ci pose la question suivante : ' la communauté d'agglomération est - elle favorable à la sortie de la commune d'Hallencourt de son périmètre ?'

Suite à la demande de M. Claude JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

33 voix sont favorables au vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 17 favorables, 48 défavorables, 8 abstentions) :

De ne pas approuver la demande de retrait de la commune de HALLENCOURT de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 29 juin 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 juin à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	23 juin 2022
Date d'affichage	23 juin 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	62
Pouvoirs	11
Votants	72

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALEDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – RANDON – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOUIRIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – DUPONT-BOSIO – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION

M. TONOLLI ne prend pas part au vote

Etaient excusés :

Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Patricia CHAGNON
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah DUPONT-BOSIO
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Claude JACOB
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
Mme Bernard DUQUESNE remplacé par M. Philippe RANDON
M. Rémy BOUTROY
M. Bertrand MARTEL donne pouvoir à M. Emmanuel DELAHAYE
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
Mme Clémence FROISSART-SENLISS donne pouvoir à M. Bernard DUCROCQ
M. Dominique HENOCQUE donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Pierre LEMARCHAND

2) 2022.112 Autorisation de signature des conventions de droit de passage.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
- Vu l'acte administratif du 23 mai 2018 portant transfert de propriété par le Département de la Somme au profit de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme de l'ancien site Point P sis sur le territoire de la commune de Boismont,
- Vu l'arrêté du 23 mai 2018 portant constatation du transfert de propriété en l'état dans le domaine public fluvial de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme de l'ancien site Point P sur le territoire de la commune de Boismont,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 69 pour, 1 contre et 2 abstentions) :

D'autoriser le Président à signer une convention d'autorisation de passage sur le site du Point P de Boismont avec MM. Antoine GULIBAUT, Christophe GARDIN, Didier DUPAYS, Régis DUPAYS, Gervais GRARE, Hervé BECUE, et la commune de BOISMONT.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 29 juin 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 juin à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	23 juin 2022
Date d'affichage	23 juin 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	62
Pouvoirs	11
Votants	73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALEDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – RANDON – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEULTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR DUPONT-BOSIO – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION

Etaient excusés :

Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Patricia CHAGNON
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah DUPONT-BOSIO
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Claude JACOB
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
Mme Bernard DUQUESNE remplacé par M. Philippe RANDON
M. Rémy BOUTROY
M. Bertrand MARTEL donne pouvoir à M. Emmanuel DELAHAYE
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Bernard DUCROCQ
M. Dominique HENOCQUE donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Pierre LEMARCHAND

3) 2022.113 Modification du tableau des effectifs – Création et suppressions de postes.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la délibération N° 2022.087 du conseil d'agglomération en date du 24 mai 2022,
- Vu l'avis du Comité Technique du 13 juin 2022,
- Vu le tableau des emplois et des effectifs de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant la nouvelle organisation au sein de l'espace de travail partagé (Coworking),
- Considérant le changement de catégorie du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture,
- Considérant la titularisation de certains agents au 1^{er} juin 2022 (suite à promotion interne 2021),
- Considérant l'augmentation d'heures d'un agent au sein du service du Droit des sols (suite au transfert de compétence « Assainissement),
- Considérant la mise à temps complet d'un agent au sein du service des Ressources Humaines,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 68 pour, 2 contre, 3 abstentions) :

- De supprimer les postes suivants :

- 2 postes permanents d'ingénieur à temps non complet (27,5/35^{ème}), appartenant au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux (Catégorie A) de la filière technique.
- 2 postes permanents d'auxiliaire de puériculture principaux de 2^{ème} classe à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des auxiliaires territoriaux de puériculture (Catégorie C) de la filière médico-sociale.
- 2 postes permanents d'auxiliaires de puériculture principaux de 1^{ère} classe à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des auxiliaires territoriaux de puériculture (Catégorie C) de la filière médico-sociale.
- 1 poste permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (Catégorie C) de la filière administrative.
- 1 poste permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (Catégorie C) de la filière administrative.
- 1 poste permanent de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps non complet (16/35^{ème}), appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (Catégorie B) de la filière administrative.

- De créer le poste suivant :

- 1 poste permanent d'adjoint administratif à temps complet, (35/35^{ème}), appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C), de la filière administrative.

- **De prendre acte** que la création de poste sera compensée par la suppression après avis du Comité Social Territorial (actuel Comité Technique) et nomination de l'intéressé, par la suppression de son grade et quotité horaire actuels.

- **De mettre à jour** le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente note de synthèse.
- **De prendre acte** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus sont inscrits aux budgets de la collectivité.
- **D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

4) **2022.114 Additif à la délibération n° 2022.085 en date du 24 mai 2022 relatif à la mise en place du Forfait Mobilités Durables.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du Forfait Mobilités Durables dans la Fonction Publique de l'Etat,
- Vu le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du Forfait Mobilités Durables dans la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la délibération n° 2022.085 en date du 24 mai 2022 instituant le Forfait Mobilités Durables,
- Vu les crédits inscrits au budget,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 63 pour, 3 contre, 7 abstentions) :

De prendre acte que le montant maximum de 100 € par an par agent retenu dans la délibération n° 2022.085 en date du 24 mai 2022 correspondait à une demi année en raison de COVID.

De fixer le montant maximum du Forfait Mobilités Durables à 200 € par an.

De prendre acte que les dispositions de la délibération n°2022.085 en date du 24 mai 2022 demeurent valides dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions de la présente délibération.

5) **2022.115 Additif à la délibération n° 2022.086 en date du 24 mai 2022 relatif à la création du Comité Social Territorial.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10,
- Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

- Vu la délibération n° 2022.086 en date du 24 mai 2022 relative à la création du Comité Social Territorial (CST),
- Vu le rapport du Président,
- Considérant que le nombre de représentants titulaires a été fixé à six tant pour les représentants du personnel que pour les représentants de la collectivité et tant dans la formation classique que dans la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail,
- Considérant qu'il convient de fixer le nombre de suppléants pour chaque catégorie de représentants,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 71 pour, 1 contre, 1 abstention) :

De fixer le nombre de suppléants à 6 :

- pour les représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial,
- pour les représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial,

De fixer le nombre de suppléants à 6 :

- pour les représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail,
- pour les représentants de la collectivité au sein de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail,

De prendre acte que les dispositions de la délibération n° 2022-086 en date du 24 mai 2022 demeurent dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions de la présente délibération.

6) **2022.116 Instauration du régime indemnitaire au profit de la filière artistique.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,
- Vu le décret n° 93-55 du 15 janvier 1993 modifié instituant une indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants du second degré,
- Vu le décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950 modifié fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées par des personnels enseignants des établissements d'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 15 janvier 1993 modifié fixant les taux de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves instituée en faveur des personnels enseignants du second degré,
- Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 13 juin 2022,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 69 pour, 2 contre, 2 abstentions) :

De prendre acte que les professeurs d'enseignement artistique et les assistants territoriaux d'enseignement artistique sont susceptibles de percevoir des primes dès lors qu'une délibération l'institue et qu'un arrêté attributif individuel est signé du Président.

De prendre acte que les professeurs d'enseignement artistique et les assistants territoriaux d'enseignement artistique sont susceptibles de percevoir l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (ISOE) en cas d'heures supplémentaires, l'Indemnité d'Heures Supplémentaires d'Enseignement (IHSE).

D'instituer l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (ISOE) et en cas d'heures supplémentaires, l'Indemnité d'Heures Supplémentaires d'Enseignement (IHSE) dans les conditions fixées en annexe à la présente délibération.

De prendre acte que les montants de référence selon revalorisés en fonction de l'évolution des textes institutifs des présentes primes et indemnités.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 29 juin 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 juin à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	23 juin 2022
Date d'affichage	23 juin 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	62
Pouvoirs	11
Votants	72

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALEDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENRIQUE – DOVERGNE – BOUCHARD – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – RANDON – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR DUPONT-BOSIO – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION

M. DOVERGNE ne prend pas part au vote

Etaient excusés :

Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Patricia CHAGNON
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah DUPONT-BOSIO
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Claude JACOB
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
Mme Bernard DUQUESNE remplacé par M. Philippe RANDON
M. Rémy BOUTROY
M. Bertrand MARTEL donne pouvoir à M. Emmanuel DELAHAYE
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
Mme Clémence FROISSART-SENLLIS donne pouvoir à M. Bernard DUCROCQ
M. Dominique HENOCQUE donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Pierre LEMARCHAND

7) 2022.117 Désignation d'un représentant de la CABS à la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements (CALEOL) du secteur Ouest d'AMSOM-Habitat.

Le conseil d'agglomération,

- Vu les articles L2121-21, L2121-33, et L5211-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la demande en date du 30 mai 2022 de AMSOM Habitat, OPH rattaché au syndicat mixte de l'Habitat de la Somme, de désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme à la Commission d'Attribution des Logements et Examen d'Occupation des Logements (CALEOL),
- Vu le rapport du Président,
- Après appel à candidatures, les élus suivants font acte de candidature :
 - ✓ M. Régis PATTE
 - ✓ M Francis HENIQUE

Après vote à bulletin secret, le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 72

Monsieur Régis PATTE : 47 voix

Monsieur Francis HENIQUE : 23 voix

Abstention : 2 voix

Après en avoir délibéré, le conseil d'agglomération désigne à la majorité absolue (72 votants : 47 voix pour M. PATTE, 23 voix pour M. HENIQUE, 2 abstentions) Monsieur Régis PATTE, Représentant de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme à la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements (CALEOL) du secteur Ouest d'AMSOM-Habitat.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 29 juin 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 juin à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	23 juin 2022
Date d'affichage	23 juin 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	61
Pouvoirs	11
Votants	72

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALEDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – RANDON – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOUIRE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR DUPONT-BOSIO – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION

M. HENIQUE quitte la séance

Etaient excusés :

Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Patricia CHAGNON
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah DUPONT-BOSIO
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Claude JACOB
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
Mme Bernard DUQUESNE remplacé par M. Philippe RANDON
M. Rémy BOUTROY
M. Bertrand MARTEL donne pouvoir à M. Emmanuel DELAHAYE
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Bernard DUCROCQ
M. Dominique HENOCQUE donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Pierre LEMARCHAND

- 8) 2022.118 Abrogation partielle de la délibération n° 2022.003 du 8 février 2022 désignant M DULIN Christophe en qualité de délégué suppléant au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Canal d'Assèchement (SMAECA) de Fontaine-sur-Somme, Long, Longpré-les-Corps-Saints, Liercourt et Pont-Rémy, et désignation de deux délégués titulaires au SMAECA de Fontaine-sur-Somme, Long, Longpré-les-Corps-Saints, Liercourt et Pont-Rémy.

Le conseil d'agglomération,

- Vu les articles L2121-21, L2121-33, et L5211-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport du Président,
- Après appel à candidatures, les élus suivants font acte de candidature :
 - ✓ M DULIN Christophe et M. DUPONT Stéphane

Après vote à bulletin secret, le premier tour de scrutin donne les résultats suivants

Nombre de votants : 72

Abstention : 4

Nombre de suffrages exprimés : 68

M DULIN Christophe / M. DUPONT Stéphane : 68 voix

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité absolue (72 votants : 68 pour, 4 abstentions) :

D'abroger la délibération N°2022.003 du 8 février 2022 en ce qu'elle désigne M. DULIN Christophe en qualité de délégué communautaire suppléant au SMAECA pour représenter la commune de FONTAINE SUR SOMME.

De désigner M DULIN Christophe, et M. DUPONT Stéphane Représentants de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme au sein du SMAECA de FONTAINE SUR SOMME.

De prendre acte : que selon délibération N°2020.046 du 23/07/2020, qu'après abrogation partielle de la délibération N°2022.003 du 8/02/2022, que selon la présente délibération N°2022/118 du 29/06/2022

les délégués communautaires titulaires représentant la communauté d'agglomération de la Baie de Somme au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Canal d'Assèchement (SMAECA) de Fontaine-sur-Somme, Long, Longpré-les-Corps-Saints, Liercourt et Pont-Rémy sont :

FONTAINE SUR SOMME	DELOISON Stéphane	DULIN Christophe
LONGPRE - LES - CORPS SAINTS	DEBRAY Robert	LANDRE Samuel
LIERCOURT	WALRAVE Philippe	DUPONT Stéphane

- 9) 2022.119 Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines (SMAVA) en remplacement de Monsieur DEFORCEVILLE.

Le conseil d'agglomération,

- Vu les articles L5211-1, L2121-21 et L2121-33 du code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport du Président par lequel il propose la candidature de Mme Maryline DEROUSSANT.

Après vote à bulletin secret, le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 72

Abstention : 2

Nombre de suffrages exprimés : 70

Mme Maryline DEROUSSANT : 70 voix

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération désigne à la majorité absolue (72 votants : 70 pour, 2 abstentions) Mme. Maryline DEROUSSANT, Représentante de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines (SMAVA)

De prendre acte : que selon délibération N°2020.044 du 23/07/2020, que selon la présente délibération N°2022/119 du 29/06/2022

les délégués communautaires titulaires représentant la communauté d'agglomération de la Baie de Somme au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines (SMAVA) sont :

BETTENCOURT RIVIERE	DEROUSSANT Maryline	PONCHY Stéphane
CONDE-FOLIE	GAMAIN Alain	DEVAUCHELLE Guillaume
LONPRE - LES - CORPS - SAINTS	DEBRAY Robert	LANDRE Samuel

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 29 juin 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 juin à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	23 juin 2022
Date d'affichage	23 juin 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	60
Pouvoirs	12
Votants	71

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALEDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – RANDON – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR DUPONT-BOSIO – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION

Mme VASSEUR quitte la séance et donne pouvoir à M. DENIS
M. DOVERGNE ne prend pas part au vote

Etaient excusés :

Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Patricia CHAGNON
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah DUPONT-BOSIO
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Claude JACOB
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
Mme Bernard DUQUESNE remplacé par M. Philippe RANDON
M. Rémy BOUTROY
M. Bertrand MARTEL donne pouvoir à M. Emmanuel DELAHAYE
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
Mme Clémence FROISSART-SENLS donne pouvoir à M. Bernard DUCROCQ
M. Dominique HENOCQUE donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN
M. Francis HENIQUE

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Pierre LEMARCHAND

10) 2022.120 Convention de mise à disposition gracieuse de logements au profit de la gendarmerie nationale dans le cadre des renforts liés à la sécurité des zones d'influence saisonnières.

Le conseil d'agglomération,

- Vu la demande de la gendarmerie des Hauts-de-France de mise à disposition à titre gracieux de bureaux et de locaux à usage d'habitation pour les postes saisonniers,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des zones d'affluence saisonnières,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 64 pour, 1 contre, 6 abstentions) :

D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux de bureaux et de locaux à usage d'habitation pour les postes saisonniers au profit de la gendarmerie nationale.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 29 juin 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 juin à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	23 juin 2022
Date d'affichage	23 juin 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	60
Pouvoirs	12
Votants	72

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALEDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – RANDON – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENCOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR DUPONT-BOSIO – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION

Etaient excusés :

Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Patricia CHAGNON
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah DUPONT-BOSIO
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Claude JACOB
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
Mme Bernard DUQUESNE remplacé par M. Philippe RANDON
M. Rémy BOUTROY
M. Bertrand MARTEL donne pouvoir à M. Emmanuel DELAHAYE
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Bernard DUCROCQ
M. Dominique HENOCQUE donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN
M. Francis HENIQUE
Mme Danielle VASSEUR donne pouvoir à M. Hervé DENIS

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Pierre LEMARCHAND

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

11) 2022.121 Demande d'indemnisation au titre de la théorie de l'imprévision - JL international : marché de transport ULIS.

Le conseil d'agglomération,

- Vu l'article 6 du code de la commande publique,
- Vu la circulaire n° 6338-SG du 30 mars 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières,
- Vu la demande de la société JL INTERNATIONAL Groupe My Mobility en date du 7 avril 2022,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 65 pour, 1 contre, 6 abstentions) :

D'approuver les modalités d'indemnisation de la société JL INTERNATIONAL Groupe My Mobility au titre de l'application de la théorie de l'imprévision conformément à la convention d'indemnisation joint en annexe.

D'autoriser le Président à signer la convention d'indemnisation.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

12) 2022.122 Passation en créances éteintes.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
- Vu les demandes d'admission de créances irrécouvrables transmises par le comptable public,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 66 pour, 2 contre, 4 abstentions) :

D'admettre en créances éteintes les créances présentées ci-dessous, pour un montant de 2 422,98 €

Budget	Créancier	Montant
22458	Nathalie GRICOURT	378,40 €
22458	Thierry RICHARDOT	2 034,58 €
	TOTAL	2 422,98 €

De dire que la dépense sera inscrite au budget primitif 2022 du budget principal, article 6542 'Créances éteintes'.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

13) 2022.123 Décision Modificative ZAC Baie de Somme.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif 2022 du budget annexe Eau & Assainissement voté le 12 avril 2022,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits budgétaires pour tenir compte du remboursement de subventions à effectuer auprès de la Région et du FEAMP,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 66 pour, 1 contre, 5 abstentions) :

D'approuver conformément au détail ci-dessous, les modifications budgétaires de la Décision Modificative n° 1 du budget annexe ZAC de la Baie de Somme 2022,

Budget ZAC de la Baie de Somme - DM n° 1

Ch.	Article	Libellé	Crédits inscrits	Crédits à prévoir	DM Dépense	DM Recette
Fonctionnement						
011	6015	Terrains à aménager	100 000,00	84 500,00	-15 500,00	
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	15 500,00	15 500,00	
		TOTAL			0,00	0,00

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION du 29 juin 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 juin à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	23 juin 2022
Date d'affichage	23 juin 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	59
Pouvoirs	11
Votants	70

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALEDEMENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – RANDON – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR DUPONT-BOSIO – DEROUSSEMENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION

M. MACHAT quitte la séance

Etaient excusés :

Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Patricia CHAGNON
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah DUPONT-BOSIO
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Claude JACOB
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
Mme Bernard DUQUESNE remplacé par M. Philippe RANDON
M. Rémy BOUTROY
M. Bertrand MARTEL donne pouvoir à M. Emmanuel DELAHAYE
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Bernard DUCROCQ
M. Dominique HENOCQUE donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN
M. Francis HENIQUE
Mme Danielle VASSEUR donne pouvoir à M. Hervé DENIS

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Pierre LEMARCHAND

VIE SPORTIVE

14) 2022.124 Actualisation du règlement de l'aqu'ABB.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le projet de règlement intérieur de l'aqu'ABB présenté par Arnaud BIHET, Conseiller Délégué aux activités sportives,
- Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur du centre de natation,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 67 pour, 0 contre, 3 abstentions) :

D'adopter le règlement intérieur de l'aqu'ABB annexé à la présente délibération, applicable à partir du lundi 4 juillet 2022.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION

du 29 juin 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 juin à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	23 juin 2022
Date d'affichage	23 juin 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	59
Pouvoirs	11
Votants	70

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALEDEMENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – RANDON – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOUREIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR DUPONT-BOSIO – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION

Etaient excusés :

Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Patricia CHAGNON
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah DUPONT-BOSIO
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Claude JACOB
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
Mme Bernard DUQUESNE remplacée par M. Philippe RANDON
M. Rémy BOUTROY
M. Bertrand MARTEL donne pouvoir à M. Emmanuel DELAHAYE
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Bernard DUCROCQ
M. Dominique HENOCQUE
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN
M. Francis HENIQUE
Mme Danielle VASSEUR donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Jean-Marie MACHAT

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Pierre LEMARCHAND

ECONOMIE

15) 2022.125 Aides aux entreprises de proximité : dispositif FISAC.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la décision n° 19-0285 du Ministère de l'Economie et des Finances, en date du 13 décembre 2019, validant le programme d'actions FISAC à l'échelle de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée le 29 janvier 2020 valant avenant 'action cœur de ville' pour Abbeville et revitalisation centre-bourg pour Longpré-les-Corps-Saints,
- Vu le rapport de Olivier MALLET, Vice-président en charge de l'Economie,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 58 pour, 3 contre, 9 abstentions) :

D'attribuer la subvention suivante :

- ✓ DONYO/MC PRODUCTIONS : 5 890 €

D'émettre un avis défavorable sur le dossier de la boutique MIAM, les dépenses présentées n'étant pas éligibles au FISAC.

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre du suivi du dispositif FISAC aides aux TPE.

CONSEIL D'AGGLOMERATION du 29 juin 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 juin à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	23 juin 2022
Date d'affichage	23 juin 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	59
Pouvoirs	11
Votants	69

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALEDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – RANDON – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR DUPONT-BOSIO – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION

M. DOVERGNE ne prend pas part au vote

Etaient excusés :

Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Patricia CHAGNON
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah DUPONT-BOSIO
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Claude JACOB
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
Mme Bernard DUQUESNE remplacé par M. Philippe RANDON
M. Rémy BOUTROY
M. Bertrand MARTEL donne pouvoir à M. Emmanuel DELAHAYE
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Bernard DUCROCQ
M. Dominique HENOCQUE
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN
M. Francis HENIQUE
Mme Danielle VASSEUR donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Jean-Marie MACHAT

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Pierre LEMARCHAND

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

16) 2022.126 Autorisation de signature de la convention financière entre la commune de Longpré-les-Corps-Saints et la CABS relative au financement de l'ingénierie – OPAH-RR en cours sur la commune.

Le conseil d'agglomération,

- Vu la circulaire n° 2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et au Programme d'Intérêt Général en date du 8 novembre 2002,
- Vu le Programme Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme rendu exécutoire le 4 juillet 2021,
- Vu la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et son annexe valant convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Revitalisation Rurale (OPAH-RR) sur la commune de Longpré-les-Corps-Saints signée le 29 janvier 2020 et notamment son article 5.4.2 relatif aux montants prévisionnels de la participation communale,
- Vu la décision CL./2021/209 du 23/11/2021 attribuant le marché relatif au suivi et animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Revitalisation Rurale (OPAH-RR) à INHARI pour un montant de 191 500€ HT,
- Vu la convention financière entre la communauté d'agglomération de la Baie de Somme et la commune de Longpré-les-Corps-Saints, relative à la répartition du coût de l'ingénierie : Suivi- Animation de l'OPAH-RR,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (69 votants : 64 pour, 1 contre, 4 abstentions) :

D'approuver la convention financière entre la commune de Longpré-les-Corps-Saints et la communauté d'agglomération de la Baie de Somme relative au financement de l'ingénierie – OPAH-RR sur la commune de Longpré-les-Corps-Saints.

D'autoriser le Président à signer la convention financière entre la commune de Longpré-les-Corps-Saints et la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

17) 2022.127 Demande de garantie d'emprunt au profit de Baie de Somme Habitat. Opération 20 logements à Longpré-les-Corps-Saints.

Le conseil d'agglomération,

- Vu les articles L 5111-4, et L5216-1 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article 2298 du code civil,
- Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2014 actant le rattachement de l'Office Public de l'Habitat d'Abbeville à la communauté de communes de l'abbévillois,
- Vu les statuts en vigueur de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu le contrat de prêt n°133910 en annexe signé entre Baie de Somme Habitat, l'emprunteur, et la caisse des dépôts et consignations, ayant pour objet de financer l'opération de construction de 20 logements situés Rue Romain 80510 LONGPRE-LES-CORPS-SAINT,
- Vu le rapport de Jean Paul LECOMTE, Vice - Président à l'aménagement du territoire,

- Considérant que les logements réservataires octroyés en contrepartie de la garantie d'emprunt font l'objet d'une convention de réservation de logements,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (69 votants : 65 pour, 2 contre, 2 abstentions) :

D'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 023 739,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse Des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°133910 constitué de 4 lignes de prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 023 739,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

De prendre acte que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

De prendre acte que la garantie du prêt est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse Des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

De s'engager pendant toute la durée du prêt, à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 29 juin 2022 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 juin à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	23 juin 2022
Date d'affichage	23 juin 2022

Membres en exercice	75
Membres présents	59
Pouvoirs	11
Votants	70

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALEDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FOUBERT – LENNE – LEBLOND – RANDON – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN COFUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – COLINET – PATTE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – CHEVALLIER – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR DUPONT-BOSIO – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION

Etaient excusés :

Mme Justine DUROT donne pouvoir à M. Éric BALÉDENT
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Patricia CHAGNON
Mme Isabelle ARCIVAL donne pouvoir à M. Angelo TONOLLI
M. Frédéric GARET donne pouvoir à Mme Sarah DUPONT-BOSIO
M. Fabrice FRION donne pouvoir à M. Claude JACOB
Mme Brigitte KOCH remplacée par M. Sylvain FOUBERT
Mme Bernard DUQUESNE remplacé par M. Philippe RANDON
M. Rémy BOUTROY
M. Bertrand MARTEL donne pouvoir à M. Emmanuel DELAHAYE
M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
Mme Clémence FROISSART-SENLLIS donne pouvoir à M. Bernard DUCROCQ
M. Dominique HENOCQUE
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN
M. Francis HENIQUE
Mme Danielle VASSEUR donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Jean-Marie MACHAT

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Pierre LEMARCHAND

TOURISME

18) 2022.128 Approbation du projet de partenariat entre le syndicat Baie de Somme 3 Vallées (SBS3V), la communauté d'agglomération de la Baie de Somme (CABS) et la communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre (CCPM) dans le cadre du projet 'Pays d'art et d'histoire'.

Le conseil d'agglomération,

- Vu les conventions de partenariat triennales, 2016-2019 et 2020-2022, relatives à la mise en œuvre de la candidature 'Pays d'art et d'histoire' en date du 19 septembre 2016 et du 5 novembre 2020 qui officialisent l'engagement de Baie de Somme 3 Vallées dans la démarche de labellisation 'Pays d'art et d'histoire' du territoire « Ponthieu – Baie de Somme »,
- Vu les délibérations N°2017.186 du 21 décembre 2017, N°2019.002 du 28 février 2019, N°2019.102 du 19 décembre 2019 prises par le conseil communautaire en faveur du projet 'Pays d'art et d'histoire' et validant les conventions de partenariat triennales et leurs avenants,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant la nécessité de mettre en place des conventions de partenariat (2023-2033) entre le syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées (SMBS3V), structure porteuse du label 'Pays d'art et d'histoire', et deux intercommunalités (dont la CABS) du périmètre labellisé pour permettre la mise en œuvre du projet 'Pays d'art et d'histoire',
- Considérant que la convention de partenariat entre BS3V et la CABS ne pourra être signée par le Président et être effective qu'après l'obtention du label par décret du préfet de Région et avis favorable de la CRPA.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 64 pour, 2 contre, 4 abstentions) :

D'approuver les termes de la convention de partenariat entre le syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées et la communauté d'agglomération de la Baie de Somme visant à organiser les modalités de partenariat entre ces collectivités dans le cadre du label 'Pays d'art et d'histoire'.

D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat (2023-2033) ainsi que tout avenant et document afférent, une fois le label obtenu.

POLITIQUE DE LA VILLE

19) 2022.129 Modification du montage financier du projet « Aménagements paysagers et urbains du Soleil Levant – quartier Bouleaux Platanes – tranche 1 » déposé dans le cadre de la Dotation Politique de de la Ville 2022 (DPV).

Le conseil d'agglomération,

- Vu l'article 172 de la loi de finances 2009 créant la Dotation Politique de la Ville (DPV) bénéficiant chaque année aux communes de métropole et d'outre-mer particulièrement défavorisées, complétant la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la DSU par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Vu les articles L. 2334-40, L. 2334-41, R. 2334-36 et R. 2334-38 du code général des collectivités territoriales,
- Vu le montant de l'enveloppe DPV allouée à la CABS au titre de l'année 2022,

- Vu les projets identifiés par la communauté d'agglomération de la Baie de Somme et la ville d'Abbeville au titre de la DPV, bénéficiant aux habitants des quartiers politique de la ville (QPV),
- Vu le Budget primitif 2022 de la communauté d'agglomération adopté le 5 avril 2022,
- Vu la délibération N°2022/106 du conseil d'agglomération du 24 mai 2022 validant les projets déposés dans le cadre de la Politique de la Ville 2022,
- Vu l'enveloppe susceptible d'être allouée dans le cadre de la DPV en 2022 d'un montant de 581 306 €,
- Vu le rapport de Éric BALEDENT, Conseiller délégué en charge de la Politique de la ville,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 63 pour, 2 contre, 5 abstentions) :

De valider la modification financière du projet « *Aménagements paysagers et urbains du Soleil Levant – quartier Bouleaux-Platanes – tranche 1* » pour 2022 telle qu'annexée à la présente délibération.

D'autoriser le Président à signer tout document d'application et toute convention permettant la mise en œuvre de ce projet.

De rappeler que les fonds correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2022.

POINT INFORMATIF

20) Liste des décisions du Président prises par délégation du conseil.

9/05/2022	2022.116	Demande de subvention auprès de l'Etat pour un projet intitulé « Un été rythmé dans les quartiers » à destination de tous les habitants de quartiers prioritaires politique de la Ville
09/05/2017	2022.117	Avenant n° 1 aux marchés de travaux pour l'opération PRU Soleil Levant –« Construction d'un pôle collaboratif » pour prendre en compte des modifications techniques et prolonger le délai global d'exécution en fixant au 30 juin 2022 la fin du chantier pour les marchés avec les entreprises CATHELAIN – CHARPENT'IDEL et LESOURD et THEG
10/05/2022	2022.118	Avenant n° 2 au marché 2020/09-02 relatif à la « Réfection des toitures sur bâtiments communaux « cantine Saint-Gilles » avec l'entreprise BRAILLY afin de prolonger les délais d'exécution des travaux en fixant la date de fin de chantier au 30 juin 2022
11/05/2022	2022.119	Complément à la grille tarifaire de l'Office de Tourisme
17/05/2022	2022.120	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
17/05/2022	2022.121	Convention avec l'IME d'Abbeville pour le prêt, à titre gracieux, de matériel.
19/05/2022	2022.122	Convention avec l'ADRT Somme Tourisme, établissant les conditions du prêt à titre gracieux d'un mini bus à titre gracieux pour la journée du 17 juin 2022.
20/05/2022	2022.123	Conclusion d'une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Hauts de France
23/05/2022	2022.124	Contrat de fourniture d'un véhicule utilitaire de type PEUGEOT Partner inscrit au budget annexe 2022 « Eau et Assainissement »
25/05/2022	2022.125	Création d'une régie d'avances et de recettes auprès de l'Office de Tourisme de la Baie de Somme installée 1 place de l'Amiral Courbet à Abbeville
25/05/2022	2022.126	Création d'une sous régie de recettes auprès du Service Office de Tourisme de la CABS installée au bureau d'informations touristiques de Saint Vulfran à Abbeville

25/05/2022	2022.127	Création d'une sous régie de recettes auprès du Service Office de Tourisme de la CABS installée au bureau d'informations touristiques 57/59 Quai Lejoille à Saint-Valery-sur-Somme
25/05/2022	2022.128	Création d'une sous régie de recettes auprès du Service Office de Tourisme de la CABS installée au bureau d'informations touristiques de l'église Saint Sépulcre à Abbeville
25/05/2022	2022.129	Création d'une sous régie de recettes auprès du Service Office de Tourisme de la CABS installée au bureau d'informations touristiques de la Maison des Marais à Longpré-les-Corps-Saints
25/05/2022	2022.130	Création d'une sous régie de recettes auprès du Service Office de Tourisme de la CABS installée au bureau d'informations touristiques 2 esplanade Aristide Briand à Cayeux-sur-Mer
25/05/2022	2022.131	Création d'une régie de recettes pour la gestion du camping « Les Portes de la Baie de Somme » installée rue du Marais Talsac à Mareuil Caubert
27/05/2022	2022.132	Avenant avec l'entreprise COLAS concernant le nombre d'heures prévues dans la clause d'insertion dans le cadre des travaux de « Requalification de l'entrée de quartier de la route de Doullens, création d'un parvis, d'une voie de liaison et de parcs de stationnement »
27/05/2022	2022.133	Avenant avec l'entreprise TRANCART concernant le nombre d'heures prévues dans la clause d'insertion dans le cadre des travaux de « Requalification de l'entrée de quartier de la route de Doullens, création d'un parvis, d'une voie de liaison et de parcs de stationnement »
30/05/2022	2022.134	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
30/05/2022	2022.135	Convention de rejet des eaux usées ave M. BRACQUE
31/08/2022	2022.136	Incorporation au patrimoine de la CABS les terrains abandonnés par la CCI
2/06/2022	2022.137	Demande de subvention au conseil départemental de la Somme pour l'opération « Aménagement d'une aire de covoiturage » à Grand-Laviers
2/06/2022	2022.138	Convention technique et financière avec le conseil départemental pour un aménagement sur le RE 48 route de Gamaches à Ribeaupville
3/06/2022	2022.139	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
7/06/2022	2022.140	Grille tarifaire Office Tourisme relative aux visites guidées organisées par l'association Rando Baie de Somme Découverte
7/06/2022	2022.141	Annulation de la décision n° 2022.137 et sollicitation d'une demande de subvention au conseil départemental de la Somme pour l'opération « Aménagement d'une aire de covoiturage » à Grand-Laviers
8/06/2022	2022.142	Demande de subvention au conseil départemental de la Somme pour le projet « reprise de l'enrobé du terrain multisports du groupe scolaire de Rouvrois » à Abbeville
9/06/2022	2022.143	Demande de subvention au conseil départemental de la Somme pour le projet « réfection des enrobés de la piste d'athlétisme » rue Saint Pierre à Saint Valery sur Somme

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h10

**Le Président de la CABS.
Pascal DEMARTHE**

